

CONSEIL MUNICIPAL DE VERTRIEU
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an 2025, le 24 novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SPITZNER Francis, Maire.

Etaient présents : BOULEAU Marie-France, CAILLOT Virginia, COCHAUD Guillaume, DECEVRE Hervé, DELES Florence, MOREL Fernand, RAPET Gilles, SEGADO Denis, SOLOMBRINO Mathieu, SPITZNER Laurent

Absents excusés : GONON Bernard, JOUVENCEL Clément

Secrétaire de séance : Madame CAILLOT Virginia

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Monsieur le Maire et débute par l'approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2025.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour du présent conseil :

- 1- Demande d'une aide financière à TE38 pour travaux de rénovation énergétique – programme ISERENOV
- 2- Questions diverses

DELIBERATION

1- Demande d'une aide financière à TE38 pour travaux de rénovation énergétique – programme ISERENOV

La rénovation énergétique du patrimoine bâti des collectivités représente un enjeu important pour lutter contre le changement climatique et favoriser la reprise économique. Pour cela, les collectivités ont besoin d'être accompagnées financièrement et techniquement.

TE38 souhaite poursuivre ses actions en soutenant la maîtrise de la demande énergétique des collectivités en Isère afin d'impulser des travaux de rénovation énergétique sur le territoire isérois.

Aussi, Monsieur le Maire informe l'assemblée que, TE38 propose un dispositif de financement des travaux d'amélioration énergétique du patrimoine bâti : le programme ISERENOV.

Ce dispositif permet de bénéficier d'une aide pouvant atteindre 16 000€ par poste de travaux dans la limite de 3 postes maximum, plafonnée à 48 000€/an/collectivité, en contrepartie de la cession des CEE à TE38.

De plus, L'aide attribuée devra être soldée au plus tard le 30 septembre de l'année N+2 suivant la notification de l'aide. (Par exemple : pour une aide notifiée au 30/05/2025 ou au 30/11/2025, la durée de validité sera jusqu'au 30/09/2027). Dans le cas contraire, à l'issue de la caducité, il y aura la possibilité de soumettre une nouvelle demande de subvention, sous réserve de crédits disponibles et l'éligibilité des travaux.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire, propose au Conseil municipal que la commune de Vertrieu sollicite l'aide financière ISERENOV pour la réalisation des travaux du projet suivant : Réhabilitation et extension du bâtiment de la Mairie.

Monsieur le Maire précise que l'aide financière est conditionnée à la cession exclusive à TE38 des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) générés par ces travaux. L'envoi des justificatifs détermine le versement de la subvention ISERENOV ; TE38 dispose d'1 an après la date d'achèvement des travaux pour valoriser les CEE. C'est pourquoi, le demandeur s'engage à fournir les justificatifs pour le versement dans un délai maximum de 4 mois après l'achèvement des travaux. Si ce délai est dépassé, l'aide ne sera plus valable indépendamment de la date de caducité globale du dossier.

Il précise également que TE38 pourra faire réaliser des contrôles sur la bonne mise en œuvre des travaux, afin de se conformer aux exigences du PNCEE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité avec 11 voix POUR :

- De mettre en œuvre à son initiative et sous sa responsabilité la réalisation des travaux du projet, « Réhabilitation et extension du bâtiment de la Mairie » ;
- De demander à TE38, une aide financière dans le cadre du programme ISERENOV.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à céder à TE38 les Certificats d'Economie d'Energie (CEE), qui seront générés par cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs au projet.

2- Questions diverses

** Point sur les dossiers en cours :*

- **Remplacement du poste Bourg rue du Serverin :** le projet a été refusé par l'Architecte des Bâtiments de France au motif que le bâtiment doit être implanté loin des habitations et s'intégrer dans l'environnement paysager. Les élus expriment leur mécontentement puisqu'il s'agit d'un besoin essentiel pour les habitants. Monsieur le Maire prendra contact avec les services concernés pour essayer de trouver un accord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h28.

Prochain conseil municipal : 15 décembre 2025.

Procès-Verbal arrêté au commencement de la séance du 15 décembre 2025

Le Maire,
Francis SPITZNER



La secrétaire de séance,
Virginia CAILLOT

